

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube



DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
22	17	17
		+4

Date de convocation  
11 septembre 2024

Date d'affichage  
11 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

**Présents :** Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER, Julien SEYSSEL et Monique SIMON.

**Représentés :** Christine ROBILLARD représentée par Pascal GENET, Laurent JÉROME représenté par monsieur Robert BESANÇON, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Laurence FOURNIER, Sophie MENZIN représentée par Nicolas MENNETRIER.

**Absent :** Marcel CHRISTEL

Vincent BLANCHOT a été nommé secrétaire de séance.  
Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

**Objet : Amortissement des subventions d'équipement et décision modificative n°2**

**N° de délibération : 20240957**

M. le maire rappelle au conseil que lors du vote du budget, l'amortissement intégral (en un an) des subventions d'équipement AMEN0063 (3 500 € Club en 2022) et RES0049 (996,93 € versés en 2023) avait été prévu.

Toutefois, la DGFIP a informé ST LYE que certaines régularisations d'amortissement de subventions, imputées au 204181, versées antérieurement devaient aussi être effectuées :

Il reste :

0,01 euro à amortir sur la subvention RES0038-2041581 (2 627,32 euros versés en 2018)  
1 986,47 euros à amortir sur la subvention SUB0018 (46 620,93 euros versés en 2018)  
2 651,31 euros à amortir sur la subvention SUB0015 (7 215,35 euros versés en 2012)  
2 512,63 euros à amortir sur la subvention SUB0017 (2 512,63 euros versés en 2016)  
64,94 euros à amortir sur la subvention RES0030-204 (44 795,25 euros versés en 2013)  
321,56 euros à amortir sur la subvention SUB0016 (321,56 euros versés en 2012)  
500,90 euros à amortir sur la subvention 90003141705232 (500,90 euros versés en 2012)

Soit un total de 8 037,82 € à amortir cette année, outre les 4 496,93 euros initialement prévus.

**Le conseil entendu cet exposé et après en avoir délibéré :**

**VALIDE** ces amortissements ;

**ADOpte** la décision budgétaire modificative suivante :

**Section de fonctionnement**

Dépenses

Chapitre 042 article 681 : + 8 040 euros

Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) - 8 040 euros

**Section d'investissement**

Recettes

Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) : - 8 040 €

Chapitre 040 article 2804181 : + 8 040 €.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
17	21	21	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Vincent BLANCHOT  
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER  
Maire

